

BIENFAISANCE PUBLIQUE.

Providence communale fondée pour les jeunes orphelins de la ville de Lyon, par Anne DENUZIÈRES.

Nous avons sous les yeux une notice, qui vient de paraître, sur ce modeste mais très-utile établissement communal, propriété de la ville de Lyon (1). Le Conseil d'administration a confié le soin de cette publication à l'un de ses membres, M. A. Hodieu, ancien membre du Conseil municipal.

Elle complète et résume une précédente, imprimée en 1852 (2), due à la plume de M. le docteur Fraisse, médecin de l'Oeuvre depuis sa fondation, ancien administrateur, actuellement honoraire.

L'histoire de cette institution est bien simple, et cependant elle attache, et pique même la curiosité.

Anne Denuzières, deux fois veuve, n'avait qu'un fils ; elle le perd jeune encore. Émue à cette douloureuse pensée « que s'il est cruel de survivre à un fils aimé, il est un malheur plus grand encore peut-être, celui de mourir sans laisser à ses enfants ni pain ni asile, elle veut que la fortune qu'elle n'a pu transmettre à celui qu'elle pleure, devienne le patrimoine des enfants sans famille (3). »

Son testament est de 1828 ; elle meurt en 1829.

La Ville est obligée de plaider, de transiger, de partager avec des collatéraux ; ce n'est qu'en 1832 que sa part lui est faite, et ce n'est que le 10 janvier 1834 que le Conseil d'administration peut se constituer. Ainsi le bien lui-même éprouve souvent dans son exécution, des difficultés, des lenteurs, des obstacles.

Aux termes du testament, sept personnes composent ce Conseil : trois délégués de Mgr l'Archevêque, qui a constamment choisi parmi MM. les Curés

(1) Imprimerie d'Aimé Vingtrinier, 1861, in-8 de 20 pages.

(2) Imprimerie de Léon Boitel.

(3) Citation de la première notice.